IDEE Action production d'énergies renouvelables - Méthanisation

Caractéristiques de l’aide

Considérant les enjeux normands liés à la transition énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la qualité de l’air, à l’atteinte d’un mix énergétique diversifié et au potentiel de développement dans les domaines de la recherche et de l’industrie, la Région affirme sa volonté de développer la production d’énergie décarbonée et de diversifier ainsi encore davantage son mix énergétique. En déclinaison des ambitions de la loi transition énergétique pour la croissance verte du 19 août 2015 et des objectifs et orientations du schéma régional climat air énergie normand, le présent dispositif a pour but de favoriser et soutenir la production d’énergies renouvelables sur le territoire normand.

L’IDEE Action « Production d’énergie renouvelable - Méthanisation » est un dispositif d’aide à l’investissement dans les unités de méthanisation. L’objectif de ce dispositif est de favoriser la production de biométhane ou d’électricité à partir de la méthanisation pour contribuer à la décarbonation du mix énergétique normand.

Depuis le 16 juillet 2025, seules les installations de méthanisation à caractère non agricole sont éligibles au présent dispositif.

Type de financement : subvention d'investissement

Instruction au fil de l'eau

Mode opératoire pour le dépôt de votre demande d’aide :

Après vérification de l’éligibilité de votre projet au regard de la fiche dispositif téléchargeable ci-dessous, il vous est demandé de prendre contact avec le pôle Biomasse et chaleur renouvelable dont les coordonnées figurent ci-après.

Lorsque l’ensemble des documents sont réunis, rendez-vous sur l’Espace des Aides (lien sur la gauche de cette page) pour le dépôt de votre dossier sur la plateforme en ligne. Le téléservice à utiliser s’intitule « **Installation, production, valorisation et distribution du biogaz (FEDER 21-27)** ».

RAPPEL : Dans le cadre du régime d’aide SA.111726, pour être recevable, la demande d’aide (lettre d’intention ou dépôt en ligne) doit intervenir avant tout engagement (signature de devis, notification de marché, ...).

Contacts

Contacts

Pierre-Edouard BAILLET

Direction de l'Environnement, des Energies Renouvelables et du Développement Durable

Service ENR

Chargé de projets

0214476291

PierreEdouard.BAILLET@normandie.fr

Pole Biomasse et Chaleur renouvelable

Direction de l'Environnement, des Energies Renouvelables et du Développement Durable

Service ENR

pole.biomasse@normandie.fr

Cofinancé par l’Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

